

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN



Rapport
synthétique

Un an d'activité depuis le label Parc naturel régional du Marais poitevin

2014-2015



Parc
naturel
régional
du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici



Une autre vie s'invente ici

Édito

Le décret n°2014-505 du 20 mai 2014 « portant classement du Parc naturel régional du Marais poitevin (Régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes) » a été publié au JORF n°0117 du 21 mai 2014 page 8336 - texte n°3.

Une excellente nouvelle pour le territoire et ses habitants, en termes de retombées économiques liées à l'accroissement potentiel de la fréquentation du Marais poitevin, haut lieu du tourisme vert. Mais le label est aussi un puissant levier pour développer les nombreuses actions de préservation et de revalorisation entreprises en faveur de l'environnement et plus largement du développement durable du territoire.

Porté par cet élan, le Parc a immédiatement et pleinement endossé son rôle de Parc naturel régional :

> avec la modification des statuts ainsi que l'organisation et l'instauration d'une nouvelle gouvernance du syndicat mixte : le bureau, organe exécutif de la structure, est animé de façon collective, avec des responsabilités de pilotage partagées. Y sont associés plusieurs organes consultatifs : Conférence des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement, Conseil Scientifique, Conférence des villes portes, Commission inter-SCOT ;

> avec la production d'un « état zéro » (indicateurs prioritaires, objectifs à atteindre, mesures phares) assorti de bilans à 3 ans, répondant aux demandes formulées par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) pour consolider le label PNR ;

> avec une nouvelle stratégie qui met en œuvre le projet de territoire, consigné dans la Charte par les Régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes ; les Départements de Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres ; les 97 communes adhérentes ; les EPCI et les Chambres d'agriculture.

Une nouvelle dynamique s'installe bel et bien ! Au travers de projets exemplaires, innovants voire expérimentaux, elle vise à soutenir le développement durable du Marais poitevin, profitable à l'ensemble de ses habitants et de ses visiteurs.

Ce document en atteste : une autre vie s'invente ici...

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Yann Hélary
Président du Parc naturel régional du Marais poitevin



Une Gouvernance élargie et des organes consultatifs

**EPCI et Chambres
d'agriculture intégrés
au Comité syndical du Parc**

**Des structures
consultatives**

**Depuis et du fait de la
labellisation PNR,
les domaines d'interven-
tion, les missions,
les actions du Parc
naturel régional
évoluent, l'engagent
dans une nouvelle
phase et ouvrent
des perspectives
inédites au
développement durable
du Marais poitevin pour
les années à venir...**

Principaux acteurs et financeurs du Syndicat mixte, les **deux Régions (Pays de la Loire et Poitou-Charentes) et les trois Départements (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime) composent le « G5 » du PNR**. Ils sont partie prenante de sa gouvernance et associés à toutes ses orientations.

Conformément au projet de charte de PNR, les statuts du Syndicat mixte ont été modifiés lors de l'Assemblée générale de janvier 2015. Ainsi, les **EPCI** à fiscalité propre ayant au moins une commune dans le périmètre du Parc, ainsi que les **Chambres d'agriculture** du territoire, intègrent le comité syndical.

Le bureau du Syndicat mixte, « l'exécutif » de la structure, est animé de façon collective autour de Vice-Présidents thématiques. Lui sont associées plusieurs structures consultatives :

> Les Groupes Territoriaux

Les groupes territoriaux sont composés des maires des communes adhérentes au Syndicat mixte (un groupe en Charente-Maritime, un en Deux-Sèvres, deux en Vendée). **Ils permettent un échange direct et collectif sur l'activité du Parc et sur les enjeux de territoire, et proposent des stratégies d'actions.** Ils se sont réunis à l'automne 2014 pour identifier, par exemple, les orientations prioritaires de la bonification Parc des contrats régionaux (en Pays de la Loire).

> La Conférence des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

La conférence des APNE formalise l'interrelation entre le Parc et la communauté environnementale locale. Elle facilite notamment l'exercice de transparence du Parc vis-à-vis des associations et inversement.

> Le Conseil Scientifique

Conformément au Code de l'environnement, le Parc naturel régional va se doter d'un Conseil scientifique à vocation prospective, pour **étudier les grands sujets relatifs à la zone humide** (mécanisme de l'anthropisation, génie d'aménagement, conséquence du changement climatique,...), et produire des connaissances en lien avec le centre de ressources territoriales.

> La Conférence des villes portes

La Conférence des villes portes (Niort, Luçon, Fontenay-le-Comte et La Rochelle) vise à établir et suivre la mise en œuvre d'une **stratégie spécifique de développement des synergies entre les villes portes et le Marais** : urbanisation, paysage, affichage publicitaire, collaboration économique...

> La Commission inter-SCOT

Prévue par la charte de PNR, la commission inter-SCOT constitue un espace d'échanges regroupant les différents porteurs de SCOT du territoire, pour **partager une vision globale de la planification spatiale et d'aménagement du territoire** et proposer, le cas échéant, des modalités de synergie et de convergences des stratégies d'aménagement en cours sur le Marais.

Une autre vie s'invente ici

Quatre domaines majeurs d'intervention du Parc naturel régional

>> Le développement économique

Soutien d'une agriculture durable et promotion du « territoire-terroir »,
Développement touristique,
Exemplarité énergétique.

>> La protection du patrimoine naturel

Amélioration des connaissances sur le Marais poitevin,
Préservation, restauration des paysages et de la biodiversité,
Conduite d'opérations de génie écologique visant à valoriser,
restaurer les continuités écologiques

>> L'aménagement du territoire

Accompagnement des stratégies de planification spatiale
(compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte),
Accompagnement des démarches urbaines et paysagères.

>> L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Formation aux enjeux socio-économiques et environnementaux du territoire,
Développement de l'offre éducative à l'environnement,
Information et sensibilisation des usagers du Marais.

Renforcement des actions inédites du Parc

- > VALORISER LE TERRITOIRE, ses produits, ses services, ses savoir-faire locaux par la marque « Parc naturel régional »...
- > PROMOUVOIR ET DEVELOPPER la destination touristique Parc naturel régional Marais poitevin...
- > CONFORTER la préservation, la restauration et le suivi du patrimoine naturel...
- > ACCOMPAGNER les démarches d'urbanisme et d'aménagement des collectivités...
- > FAVORISER la prise en compte de la transition énergétique...

Autant d'actions inédites ou renforcées, portées ou assistées au quotidien par le Parc naturel régional depuis la reconquête du label PNR. Revue de détail dans les pages qui suivent...



>> Le développement économique



Le label PNR offre la double opportunité de construire la destination écotouristique et de mettre en œuvre la marque Parc naturel régional du Marais poitevin. Le PNR mène de front ces deux grands chantiers, véritables plus-values à terme pour l'économie, les produits, prestations et savoir-faire du territoire...

• Tourisme : promotion d'une véritable destination

À l'appui du label Parc naturel régional, le PNR et les acteurs touristiques du territoire conjuguent plus étroitement leurs efforts pour faire du Marais poitevin une véritable « destination écotouristique »...

Depuis plusieurs années, le PNR anime le collectif regroupant les Agences Départementales du Tourisme et les Offices de Tourisme de Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre Niortaise, Aunis-Marais poitevin et Sud Vendée Tourisme. Il assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions, dont chacune est pilotée par l'un des membres du collectif. **2014 a marqué un tournant dans la stratégie de communication...**

D'abord, tout le potentiel médiatique du label PNR a été validé par la fréquentation touristique correcte malgré la météo capricieuse. Ensuite, le label offre l'occasion de **renforcer la dimension « nature » de la destination Marais poitevin et la mutualisation des moyens de promotion**. Mais aussi séduire une **nouvelle clientèle**, notamment étrangère, amatrice d'espaces naturels protégés.

Le choix a été fait de refondre les sites internet du collectif et du Parc interrégional en un unique **site de promotion du « territoire Parc naturel régional du Marais poitevin »**. Privilégiant la séduction des visiteurs par l'image, une centaine de prises de vues et 4 **vidéos aériennes ont été spécialement réalisées** : une pour chaque paysage emblématique du territoire - baie de l'Aiguillon, marais mouillé, marais desséché - et une sur le Marais dans sa globalité, l'ensemble étant déjà en ligne sur les sites web des partenaires du collectif.

Il s'agit là de la **première étape** de construction d'une véritable « destination touristique Marais poitevin », fédérant les acteurs institutionnels et les professionnels du tourisme autour d'une démarche de territoire de marque, avec identité visuelle et outils communs de communication.

- Construction de la « Destination touristique Marais poitevin »

- Mutualisation renforcée des moyens avec les ADT et les OT

- Création d'un site web immersif Parc naturel régional du Marais poitevin

• Parc naturel régional : ouverture de la marque !

Le label PNR est déclinable en marque collective protégée Parc naturel régional. Opportunité pour le PNR d'apporter au territoire une valeur ajoutée à ses produits, services et savoir-faire, et de contribuer à un développement durable...

La marque constitue un avantage économique pour le bénéficiaire, mais aussi un engagement dans des pratiques respectueuses de la zone humide. Elle doit ainsi attester des trois valeurs des Parcs naturels régionaux : environnementale, humaine, territoriale. Les attendus sur ces valeurs sont déclinés dans des cahiers des charges.

On reconnaîtra la marque au logo associé à une estampille **Produit du PNR** (produits agricoles ou artisanaux), **Accueil du PNR** (prestations touristiques) ou **Savoir-faire du PNR** (artisanat d'art...).

> Le PNR a déjà engagé la démarche de marquage pour le **foin de prairie naturelle**, en collaboration avec la CAVAC qui le commercialise sous la marque Zenlit. En effet, le soutien aux produits liés à l'élevage concourt à la préservation de la richesse biologique des prairies du Marais. Après le foin, la viande bovine et ovine, les fromages de chèvre... **De nombreux de produits agricoles pourront également bénéficier de la marque qui sera développée en partenariat avec les Chambres d'agriculture.**

> Le marquage concerne aussi l'économie touristique. L'**hébergement en gîtes et chambres d'hôte** et les **promenades en barque** bénéficieront de la marque pour une reconnaissance dès la saison 2016.

> Enfin, pour structurer et valoriser l'offre de qualité en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sur le Marais, le PNR, en partenariat avec le RENET, les services de l'Éducation nationale et de la Cohésion sociale, mettra en place la **marque Accueil du Parc sur les prestations éducatives de sensibilisation au territoire et à l'environnement** (lire ci-après).

• Le LEADER : une stratégie territoriale de développement intégré

Le label conforte l'implication du PNR auprès des Pays, porteurs des programmes LEADER du territoire, dont il est systématiquement membre des Groupes d'Action Locale. Il anime, par ailleurs, le volet coopération « soutien à l'agro-écologie ».

Le LEADER vise à promouvoir un développement des territoires ruraux respectueux du patrimoine naturel et à renforcer la cohérence territoriale avec des objectifs croisant ceux du PNR. Il s'associe donc naturellement aux programmes portés par les Pays.

Des partenariats encore plus étroits ont été tissés avec...

- Le Pays de Luçon : intégration du PNR dans la cellule technique,
- Le Pays d'Aunis : co-animation du dispositif avec le PNR et la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime.

- Engagement de la démarche de marquage Parc naturel régional

- Partenariat avec les **Chambres d'agriculture**

- Marque attribuée **au foin de prairie naturelle**

- **Démarche en cours** auprès des hébergements (gîtes et chambres d'hôtes) et des prestations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable pour la saison 2016

- Implication dans les programmes **LEADER des Pays du territoire**

- **Partenariats étroits avec les Pays d'Aunis et de Luçon**



>> La protection du patrimoine naturel



Avec le label PNR, la restauration d'habitats naturels, le soutien de l'agriculture durable, la préservation de la biodiversité et le suivi de son évolution, sont plus que jamais au cœur de l'action du Parc naturel régional en faveur de la zone humide du Marais poitevin...

• La restauration de la zone humide en chantiers

Parmi ses nombreux chantiers de restauration et de valorisation d'habitats naturels remarquables conduits en 2014, le PNR a assuré...

La restauration de **35 hectares** de prairies dans les marais mouillés, dont 10 hectares de culture. Une action qui participe au soutien de l'élevage, orientation forte de la Charte partagée avec les Chambres d'agriculture.

> La **création de deux roselières**, une de 2 hectares sur le communal de Taugon, en lien avec le Pôle nature et le Conseil départemental de la Charente-Maritime et une seconde d'1 hectare sur le communal de Sainte Christine, à Benet.

> Une intervention aux côtés de la commune du Poiré-sur-Velluire qui a pu bénéficier du soutien de la Fondation du patrimoine pour la **restauration d'une parcelle de zone humide**.

• La biodiversité aquatique suivie dans ses habitats

Acteurs du territoire, élus et associations de défense de l'environnement, tous font le constat d'évolutions préoccupantes des milieux aquatiques...

Exemple : depuis une dizaine d'années, la végétation aquatique se fait plus rare dans nos réseaux hydrauliques. « Où sont passées nos lentilles ? », entend-on régulièrement ! Les **sui-vis mis en place dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel** corroborent les impressions...

Globalement, on constate une **dégradation des espèces liées à la zone humide**, notamment une diminution globale de la diversité piscicole ou encore des populations de libellules ou de batraciens.

Pourquoi des sites sont-ils plus productifs en biodiversité que d'autres ? **Pas évident à expliquer !** Aussi, pour mieux cerner le fonctionnement des habitats, le PNR met en place un réseau de suivi des habitats, en collaboration avec ses partenaires, notamment l'Établissement Public du Marais poitevin (EPMP).

• 35 hectares
de prairie restaurés

• 2 roselières créées

• Accompagnement
de communes

• Mise en place
d'un réseau partenarial
de suivi des habitats

• Le patrimoine naturel bien observé

Depuis 2004, l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin suit l'évolution de la biodiversité sur le territoire du PNR. Aide à la décision, information, partage de connaissances : son positionnement évolue...

Animé par le PNR avec une trentaine de partenaires, l'OPN étudie chaque année divers habitats et espèces : 2014 a ainsi pointé **l'évolution des anatidés et limicoles hivernants, hérons nicheurs et cortèges d'amphibiens de la zone humide.**

Reconnu au niveau national, le dispositif fait l'objet de sollicitations extérieures pour s'inspirer de l'exemplarité de la démarche !

Le PNR entend conforter l'OPN via un positionnement en outil d'aide à la décision publique au service des élus et acteurs du Marais poitevin, et en espace d'information et de partage des connaissances.

• Élevage, prairies et biodiversité aidés sur mesures

La richesse écologique du Marais poitevin est en partie liée aux habitats prairiaux (27 000 ha de prairies naturelles) donc à l'élevage. Depuis 1991, les mesures agro-environnementales confortent les élevages valorisant les prairies en zone humide...

Passée la prolongation des dispositifs existants (MAE territorialisées) en 2014, 2015 voit la nouvelle programmation de développement rural instaurer des **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) inédites.**

Le Projet agro-environnemental et climatique 2015-2020 du Marais poitevin prévoit la mise en place de contrats sur les prairies. Porté par l'**Établissement public du Marais poitevin** (devenu opérateur des MAEC), il est construit en partenariat avec les animateurs du dispositif :

- les **Chambres d'agriculture** élaborent les projets des exploitants agricoles,
- le **PNR** réalise les expertises environnementales des prairies contractualisées par ces éleveurs.

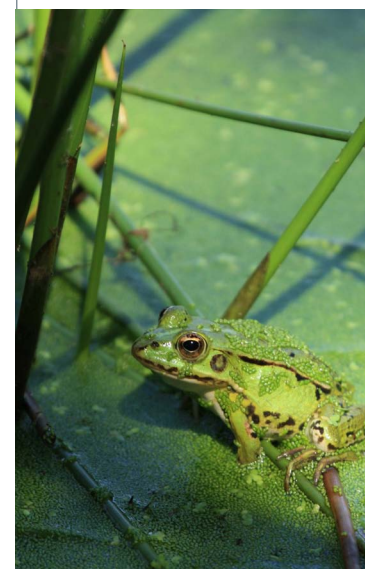
Ainsi, plus de 500 exploitants ont déposé une demande MAEC, et le PNR a expertisé plus de 4 000 prairies (22 000 ha).

• Suivis 2014 de la biodiversité

- Positionnement de l'**OPN** en **outil** d'aide à la décision publique et en espace d'information et de partage

- 2014 : prolongation des MAE territorialisées

- 2015 : 500 demandes MAEC, expertise de 4 000 prairies représentant 22 000 hectares





>> L'aménagement du territoire



Le label engage le PNR à accompagner les communes et EPCI pour élaborer leurs documents de planification spatiale et garantir leur compatibilité avec la Charte. Accompagnement dans les évolutions réglementaires, création du Pôle de l'éco-habitat, conseils en aménagement et cadre de vie... œuvrent à mieux gérer, préserver, valoriser le patrimoine architectural et paysager du Marais poitevin...

• Vers un urbanisme « Marais poitevin compatible »

Lié au label, l'accompagnement du PNR pour les documents d'urbanisme vise à...

- préserver la zone humide et ses grandes fonctionnalités,
- prendre en compte l'identité paysagère et du patrimoine,
- privilégier l'urbanisation dans les cœurs de ville et village plutôt qu'en périphérie, pour préserver les espaces agricoles et naturels.

Depuis la labellisation, l'action du PNR se concrétise notamment par...

Une action de sensibilisation et de coordination auprès des services de l'État et des acteurs en charge des documents de planification supra-communaux (SDAGE, SCOT). Objectif : la compatibilité de ces documents avec la Charte de PNR, selon les évolutions réglementaires nationales et les calendriers propres à chaque EPCI.

Sa participation aux réflexions préalables à la révision des SCOT du Pays d'Aunis et de la Communauté d'Agglomération Niortaise, et à l'émergence des SCOT Vendéens ; le suivi des démarches de PLU intercommunaux initiées par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et envisagées par d'autres EPCI ; l'accompagnement de communes : Niort, Luçon, Bessines, Marans, Sansais, Montreuil, Damvix, la Tranche-sur-Mer, la Faute-sur-Mer...

• Sensibilisation et coordination auprès des services de l'Etat et des acteurs en charge des **documents de planification supra-communaux**

• Participation aux réflexions préalables à la **révision de SCOT** du territoire

• Suivi des démarches de **PLU et PLUI intercommunaux**

• Les bourgs soignent leurs entrées... et leur cœur !

Depuis le label, le PNR développe une action spécifique auprès des communes pour améliorer leurs entrées de bourg - souvent soumises à des développements urbains banalisant - et renforcer la qualité paysagère et architecturale sur le territoire...

> Accueil sur le territoire de l'Atelier Pédagogique Régional « Marais poitevin », avec le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

> Mobilisation des communes dans l'appel à projet « Restauration paysagère des entrées de bourg » de Poitou-Charentes. **Angliers, Arçais, Courçon, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Jean-de Liversay, Sansais, Taugon...** ont ainsi été accompagnées. Poursuivi tout au long de 2015, l'appel à projet continuera à offrir les conseils de l'architecte et de la paysagiste du PNR pour les communes intéressées.

> **Sensibilisation** des élus du Marais poitevin par le biais d'une journée d'étude-visite de site dans le PNR de Brière, à La Chapelle-des-Marais (44), le 13 février 2015. **18 élus** et techniciens y ont participé.

> Accompagnement des communes pour améliorer le cadre de vie : **Andilly, Bouillé-Courdault, Chasnais, Fontaines, L'Aiguillon-sur-Mer, La Faute-sur-Mer, Le Mazeau, Maillezais, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond...**

• Fleurir durablement respecte l'environnement

De plus en plus de communes du PNR s'interrogent sur pratiques de fleurissement, afin de concilier différents enjeux : techniques, financiers, acceptation sociale, qualité du cadre de vie, respect de la réglementation liée aux pesticides. Sur leur demande, le PNR les aide à établir des secteurs de plantations, des listes de végétaux adaptés, ainsi qu'à mettre en place la concertation avec les habitants.

Depuis le label, le PNR accompagne nombre de communes pour leur embellissement durable, respectueux de l'environnement :

- Arçais : végétalisation de l'entrée du bourg Nord,
- Coulon : expérimentation du couvre-sol alternatif au désherbage,
- Chaillé-les-Marais : formation pour la construction de murs hourdés et en pierres sèches,
- La Grève-sur-Mignon : formation pour la création de massifs,
- Magné : extension et entretien sans pesticides du cimetière paysager,
- Marans : implication-sensibilisation de la population au projet de végétalisation et d'embellissement des rues du quartier des Moulins,
- Sansais : fleurissement de la rue des gravés au village de La Garette,
- Le Vanneau : fleurissement de la « Grand rue » du village d'Irleau,
- Mais aussi Epannes, Usseau...

• **Accompagnement de communes** dans l'appel à projet régional Poitou-Charentes « Restauration paysagère des entrées de bourg »

• **Journée d'étude-visite** de site pour les élus et les techniciens dans le PNR de Brière

• **Embellissement des villages**

• Accompagnement de plusieurs communes : **Arçais, Le Vanneau, Magné, Marans, La Grève-sur-Mignon, L'Aiguillon-sur-Mer, Sansais, Usseau...**

• Implication et sensibilisation des populations





- Information-sensibilisation et accompagnement dans la mise en œuvre des **règlements sur la publicité et les pré-enseignes**

- Démarche signalétique Panneaux « Commune du Parc naturel régional du Marais poitevin »

• Le Marais poitevin ne tombe plus dans le panneau

Le PNR a engagé avec les communes volontaires une démarche visant à les accompagner dans les évolutions réglementaires pour remédier à la prolifération des panneaux publicitaires...

Au titre de l'article L 581-8 du Code de l'environnement, la création du PNR induit l'interdiction de la publicité, sauf mise en place d'un Règlement Local de Publicité. Par ailleurs, au niveau national, la modification en juillet 2015 de la réglementation sur les pré-enseignes implique d'informer et de sensibiliser les élus, de proposer des alternatives aux professionnels. **Amuré, Coulon, Benet, Niort... ont déjà souhaité mettre en place cette démarche.**

S'agissant d'un pouvoir réglementaire de l'État, le PNR agit avec les services et acteurs compétents, dans un esprit de concertation et de recherche de solutions que son expertise de terrain lui permet de proposer :

- un inventaire des dispositifs non autorisés, sur demande des communes,
- une charte de signalétique d'information locale,
- des supports d'information regroupés et harmonisés, facilitant le repérage et la lisibilité des communes, des panneaux d'entrée de ville et village « Commune du Parc naturel régional du Marais poitevin », renforçant ainsi l'identité territoriale...

• À la Briqueterie, un pôle pour savoir « éco-habiter »

Depuis le label, dans le contexte de transition énergétique et de COP21 (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2015), le PNR conforte la restauration de l'ancienne briqueterie de La Grève-sur-Mignon en Pôle de l'éco-habitat en l'ancrant comme lieu de ressources pour la transition énergétique du Marais poitevin.

L'exposition vise à aider professionnels, collectivités et particuliers à prendre en compte la transition énergétique, avec des modules grandeur nature spécifiques aux problématiques de rénovation des maisons du Marais poitevin. Recommandations techniques concrètes, matériaux préconisables dans le Marais, encourageant le développement de filières, les matériaux locaux, la montée des savoir-faire...

Dans le même temps, l'Écocentre du Marais poitevin, opérationnel depuis 2014, a permis la formation et la sensibilisation de 185 personnes sur les thématiques d'écohabitat (enduits à la chaux, éco-construction, construction paille...).

Ce grand programme est valorisé dans « Parcs », la revue nationale des PNR !

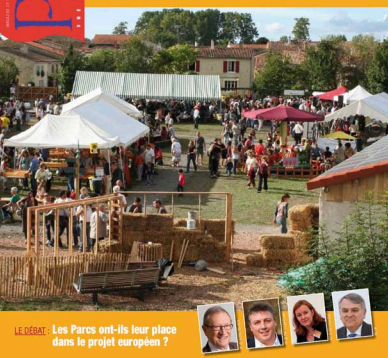
Mais aussi via une conférence grand public sur l'éco-habitat (juin) et d'autres événements balisant l'année 2015 et les suivantes en animations sur site...

- Espace témoin de la **transition énergétique** du territoire

- Maîtrise d'ouvrage déléguée de réalisation des différents espaces du site.

- Réalisation de l'Espace éco-habitat

- Valorisation du Pôle de l'éco-habitat dans la revue nationale des PNR



>> L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable



Le label PNR met le focus sur le Marais poitevin et suppose une communication ad hoc : savoir créer l'évènement, telle la célébration du label reconquis, concevoir et animer le nouveau portail web immersif du « territoire Parc naturel régional », initier et accompagner tournages et reportages promotionnels...

• Avec le RENET, pour une offre pédagogique reine

Le PNR coordonne le RENET - Réseau d'Éducation à la Nature, à l'Environnement et au Territoire du Marais poitevin - regroupant 27 membres. Et il entend le renforcer via un site internet dédié ou encore la marque Parc naturel régional...

L'objet du réseau, tel qu'écrit dans sa charte fondatrice signée en juillet 2011, est de valoriser et promouvoir les pratiques d'éducation à l'environnement, en créant les conditions ad hoc pour ses membres :

- > **Se rencontrer**, se connaître, identifier les compétences de chacun, pour **travailler en partenariat** sur des projets éducatifs, des outils pédagogiques, des événementiels...
- > **Progresser** dans leurs pratiques d'éducateurs en améliorant leurs compétences pédagogiques et leurs connaissances.
- > **Légitimer l'éducation à l'environnement** comme un processus nécessaire face aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux, culturels du territoire.

Le PNR met en œuvre rencontres annuelles et temps de formation ponctuels, pour permettre aux éducateurs de répondre à ces objectifs. La **création d'un site internet dédié** (lié à celui du PNR) va conforter la lisibilité du réseau et celle de l'offre pédagogique sur le territoire : un large éventail de possibilités proposées aux enseignants, depuis les animations d'une demi-journée jusqu'aux programmes de plusieurs jours.

Cette **offre pourra bénéficier de la marque PNR** dès lors qu'elle répondra au cahier des charges établi. Un catalogue sera proposé ; il s'appuiera sur l'offre existante et sera complété par de nouvelles prestations issues d'un appel à projets. **L'objectif visé est de 15 animations, programmes ou séjours pédagogiques « marqués PNR » d'ici fin 2016.**

- Animation du réseau RENET
- Rencontres annuelles et temps de formation
- Création d'un **site internet**
- **15 animations, programmes ou séjours pédagogiques marqués d'ici fin 2016**



• **Nouveau portail web**
du Parc naturel régional
du Marais poitevin
(touristique et institutionnel)

• Organisation et
accompagnement
de tournages ou de reportages
promotionnels
du Marais poitevin



• Un nouveau « grand site » du Marais poitevin... sur internet !

Fort d'une stratégie de communication désormais ancrée et liée aux objectifs ciblés de sa Charte, le PNR développe un tout nouveau portail web, plaque tournante de sa communication orientée vers...

- > **Les visiteurs potentiels** du Marais poitevin, auxquels il propose une « immersion » totalement innovante, étonnante et séduisante dans le territoire.
- > **Les habitants et acteurs du territoire**, pour leur permettre de mieux connaître, comprendre et vivre pleinement « leur » Parc naturel régional du Marais poitevin !
- > **Les élus**, avec un extranet dédié intégrant des contenus concrets et spécifiques, leur offrant un contact permanent avec les travaux du Parc.

• De tournages en reportages, le territoire soigne son image

Depuis quelques années, le Marais poitevin est sur tous les écrans. Et le label PNR incite toujours plus de caméras et de reporters à se tourner vers ce territoire exceptionnel et inspirant...

Le PNR conforte son rôle d'initiateur et de référent pour co-construire les scénarios, apporter les témoignages d'experts, accompagner les reportages, parmi lesquels...

- JT de TF1 et de France 2
- Magazines Météo à la carte sur France 3
- Le village préféré des français France 2
- Cuisine Sauvage sur France 5
- Des racines et des ailes sur France 3
- Magazine Géo (parution en septembre 2015)...





PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
2, rue de l'église - 79510 Coulon
Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr
www.parc-marais-poitevin.fr

